

LES ANALYSES DE L'ACRF

2005 / 27

STOP AUX PESTICIDES NEUROTOXIQUES !

Pourquoi nos abeilles meurent-elles ? Des substances actives de pesticides sont montrées du doigt : l'Imidaclopride vendu sous le nom de GAUCHO et de CONFIDOR et le Fipronil vendu sous le nom de RÉGENT.

Elles ont fait l'objet d'interdiction en France mais pas chez nous, malgré les preuves scientifiques.

Plusieurs organisations dont l'ACRF jugent le fait intolérable et le disent au travers d'une campagne de sensibilisation aux dangers des pesticides neurotoxiques¹. Les pesticides ne tuent pas seulement les abeilles, ils affectent aussi notre santé.

Le cri d'alarme des apiculteurs

Les abeilles participent à la pollinisation des arbres et des fleurs. Elles maintiennent la diversité des espèces et de notre cadre de vie. Yves THONNERIEUX² rappelait que « nombre de fruits et de légumes que nous consommons au quotidien sont infiniment redevables à ces 'marieuses' que sont les abeilles. Sans elles, le pêcher, le poirier, le cerisier, l'abricotier, le prunier, le pommier produiraient des fruits minuscules et en quantité négligeable ». Idem pour le potiron, la courgette, le poireau, la carotte et on en passe. Sans l'intervention des abeilles, la diversité de nos repas serait mise à mal. Sans oublier qu'elles nous donnent aussi le bon miel. Elles sont aussi de véritables thermomètres qui nous renseignent sur la santé de l'environnement.

Mais voilà, rien ne va plus désormais pour elles ! Depuis quelques années, les apiculteurs wallons tirent la sonnette d'alarme : leur nombre ne cesse de diminuer. Mortalité, faible vitalité des colonies et manque de vigueur des reines, des symptômes qui ne trompent pas ! Mais que se passe-t-il donc au royaume des abeilles ?

¹ LE GRAPPE asbl a lancé cette campagne avec d'autres partenaires : ACRF, ALARME, FÉDÉRATIONS APICOLES, GRAPPE asbl, GREENPEACE, INFOR-VIE SAINTE, INTER ENVIRONNEMENT WALLONIE, LIGUE DES FAMILLES, NATAGORA, PAN BELGIUM, STOP-POISONS-SANTÉ (voir le site www.menacechimique.be)

² THONNERIEUX Y., « Produits phytosanitaires : la transparence est-elle pour demain ? », *Le Courrier de la Nature* n°215, septembre-octobre pp. 32-39

**ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES
ACRF - ASBL**

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse
Editrice responsable : Léonie Gérard
Rédactrice : francoisewarrant@acrf.be

Une abeille est posée sur un tournesol. (...) Atteinte d'un mal mystérieux, elle ne travaille pas, elle cherche le pollen sur les feuilles, les pétales ou même les graines déjà formées. Elle se repose aussi de laps de temps trop longs, elle se nettoie frénétiquement, se gratte. D'autres s'arrêtent carrément, paralysées sur la plante ou sur le sol. La plupart ne retourneront jamais au rucher. Devant la ruche, les abeilles n'atterrissent pas ni ne décollent correctement. Le filtrage et l'agressivité des gardes à l'entrée sont excessifs. Pour autant, aucune de ces abeilles ne meurt soudainement. Cela prend des heures, des jours mais le phénomène est massif. C'est pourquoi les apiculteurs parlent de « fonte de colonies ».

Lassus V., « Abeilles en danger », Le Courrier de la Nature, n°209, novembre-décembre 2003, pp.25-31

Les symptômes sont apparus subitement en 1999. Tous les ruchers ne sont pas atteints de la même manière. Certains continuent à se développer normalement, d'autres périssent même s'ils contiennent la même race d'abeilles et si l'apiculteur prodigue les mêmes soins. Tous les regards se tournent vers de nouveaux insecticides apparus dans le courant des années 90 et plus spécialement deux molécules - l'Imidaclopride et le Fipronil - qui pourraient bien être responsables de la mort des abeilles.

Pendant leurs voyages, celles-ci récoltent des substances et leur corps retient des particules de matières aérodispersées. Tous les produits sont ramenés à la ruche où ils pourront être mesurés sur base de critères contrôlables. Une ruche, c'est quelque dix mille butineuses qui effectuent chacune un millier de voyages par jour, ce qui correspond à un total de dix millions de micro-prélèvements par jour.

Dangereux pesticides ...

MENAÇANT LES ABEILLES

L'Imidaclopride et le Fipronil, matières actives du GAUCHO et du RÉGENT, sont largement utilisés en agriculture, dans les jardins, dans certains médicaments vétérinaires ou comme biocide à usage professionnel mais aussi domestique.

Ainsi, en usage domestique³, le Fipronil est commercialisé sous la marque FRONTLINE® pour lutter contre les puces et tiques des animaux domestiques. L'Imidaclopride n'est pas utilisé uniquement pour l'enrobage des semences. Il sert aussi à des fins horticoles sous la marque CONFIDOR®. Nos jardins privés peuvent aussi devenir des zones de contamination dont les visiteurs habituels, mésanges, insectes, etc... seront les premières victimes.

Ces pesticides sont dangereux pour l'ensemble de l'environnement : eau, sols, oiseaux, faune aquatique, autres insectes et pour l'homme. En raison de leur grande rémanence dans les sols et les plantes, nous les accumulons petit à petit dans notre corps par notre alimentation.

Les pesticides attaquent le système nerveux. Celui des insectes mais aussi celui de l'homme. L'Imidaclopride et le Fipronil perturbent le fonctionnement de neurotransmetteurs importants. Ils sont également mutagènes, cancérigènes, reprotoxiques (anomalies congénitales et perturbations de la fertilité), perturbateurs endocriniens et immunosuppresseurs.

³ Debongnie X. Ir., « Contamination généralisée de notre environnement », *Belgique apicole*, n°68, année 8, octobre 2004, pp.233-234

Ce sont des insecticides dits systémiques c'est-à-dire qu'ils se propagent dans toute la plante ; ils se trouvent donc aussi dans le pollen que les abeilles récoltent. Ils sont rémanents, la rémanence étant la capacité à persister dans le milieu ambiant : sol, eaux, organismes vivants... Ainsi, ils ne se dégradent que très lentement dans le sol de sorte que les cultures suivant celles qui auraient été traitées par ces insecticides pourraient très bien elles aussi les contenir dans leur pollen ou leur nectar.

MENAÇANT L'ENVIRONNEMENT

A côté du danger qu'ils représentent pour les populations d'abeilles, l'Imidaclopride et le Fipronil menacent l'ensemble de l'environnement. Bien que ces substances aient été conçues pour agir spécifiquement sur l'insecte en affectant son système nerveux, des articles scientifiques mettent en évidence des effets inquiétants sur d'autres populations animales dont ils perturbent la reproduction et le développement. Ainsi a-t-on constaté chez différentes espèces d'oiseaux une perte de poids et une diminution du nombre d'œufs pondus ou un amincissement de leur coquille. Chez certaines espèces de poissons, le Fipronil perturbe la croissance des larves. Il crée aussi des perturbations locomotrices chez le lézard. L'Imidaclopride provoque des lésions thyroïdiennes et l'atrophie de la rétine chez le rat.

Le Fipronil a la propriété d'être très persistant et soluble dans les matières grasses, ce qui en fait un composé particulièrement bioaccumulable. Il s'accumule dans les organismes vivants mais aussi tout au long de la chaîne alimentaire.

MENAÇANT L'HOMME

En septembre dernier, le Fipronil a été retrouvé dans un échantillon de lait provenant d'un élevage de Vendée, ce qui confirmerait la présence de l'insecticide dans la plante, le lait provenant de vaches nourries à l'ensilage de maïs traité au REGENT.

Si nous continuons à ce rythme avec les pesticides et autres produits chimiques, s'exclame le professeur BELPOMME, cancérologue, l'espèce humaine risque de disparaître d'ici un siècle. Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement. Lors du colloque « Cancer, environnement et société », organisé par l'ARTAC, (Association française pour la recherche thérapeutique anticancéreuse, fondée par le professeur BELPOMME), le 7 mai 2004 à Paris, le Docteur Lylian LE GOFF de France Nature Environnement explique que « les pesticides sont très préoccupants car ils cumulent souvent plusieurs propriétés toxiques et polluent tous les secteurs de l'environnement »⁴.

Pour le cancérologue, la pollution physico-chimique est aujourd'hui responsable de 70 à 80% des cancers non liés au tabac. Parmi les facteurs incriminés : les pesticides. « On ne peut plus expliquer l'incidence profonde des cancers uniquement par un changement de mode de vie. La dégradation de l'environnement, sur le plan physico-chimique et en particulier chimique, est manifestement en cause ! » Il ajoute : « Quelque chose de beaucoup plus grave se prépare. Qu'on scrute l'univers, qu'on regarde la Terre ou qu'on analyse les problèmes de santé humaine, tous les clignotants scientifiques sont au rouge ! En continuant à polluer notre environnement, c'est carrément l'espèce humaine tout entière qui est menacée... »⁵.

⁴ BOUTTIN V., THIBAUT A., DELVAUX L., « Plan fédéral pesticides : au-delà des mots, enfin un premier pas », *IEW*, n°19, mars 2005.

⁵ La petite Gazette, *L'interview du professeur Dominique Belpomme*, n° 49, sept/oct. 2005.

Un jeu de ping-pong entre nos institutions

Après un long combat des apiculteurs, la France a suspendu l'autorisation de commercialisation des deux produits incriminés. En Belgique, les Gouvernements régionaux et fédéraux refusent de les interdire. C'est la raison pour laquelle les partenaires de la campagne « Stop aux pesticides neurotoxiques » lancée en juin 2005 ont transmis aux ministres fédéraux de la Santé et de l'Agriculture une pétition. Il leur est demandé d'interdire les produits à base de ces substances et de revoir les procédures d'homologation⁶.

Une série de recommandations est également émise concernant l'application du principe de précaution, les analyses des produits, la diffusion des résultats, l'agrégation des pesticides, la réévaluation par la Commission européenne, la traçabilité des produits phytosanitaires, l'interdiction de la vente au grand public, l'étiquetage, des moyens de recherche d'alternatives.

En présence d'une suspicion de dommages graves ou irréversibles ou lorsque les informations scientifiques sont incomplètes, peu concluantes ou incertaines, le principe de précaution est un principe de prudence qui consiste à agir sur trois fronts, celui de la mise en place de dispositifs d'alerte, celui de l'approfondissement des connaissances et celui de l'adoption de mesures provisoires en l'attente de validation ou d'invalidation des hypothèses de risque. Nous pensons que les pouvoirs publics belges aux différents niveaux de pouvoir devraient tenir compte de ce principe et prendre les mesures qui en découlent en matière de pesticides neurotoxiques.

Or, en Belgique, trois ministères (Agriculture, Environnement, Santé publique) se renvoient la responsabilité de la prise de décision. Avec les organismes impliqués dans la campagne de sensibilisation, nous constatons et nous déplorons une rétention d'informations et une opacité dans les procédures. Comment dans ces conditions assurer un réel contrôle sur la destruction à petit feu de notre environnement ?

Le Ministre fédéral de la Santé est chargé de délivrer les agrégations des nouveaux produits. Ce ministre est également compétent pour le contrôle des denrées alimentaires. La position du Ministre est qu'il n'y a pas de quoi s'affoler et que la position de la France est "prématurée".

En Région wallonne, le Ministre de l'Agriculture de la précédente législature s'est toujours déclaré incompétent, renvoyant la patate chaude à son collègue du fédéral (à vrai dire sans suites effectives) mais à 3 jours des dernières élections, on annonçait aux apiculteurs wallons qu'une somme de 238 000 € était débloquée pour confier à deux laboratoires de nouvelles études multifactorielles.

Le Ministre wallon de l'Environnement s'est jusqu'à abstenue de se prononcer sur ce sujet prétendant que ce n'était pas de sa compétence et renvoyant la balle à l'Agriculture et à la Santé.

Albert Einstein qui considérait les abeilles comme les sentinelles du monde disait ceci : « Si l'abeille venait à disparaître, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre ». Et si nous accordions quelque crédit à ce qu'il disait ?

⁶ Elle est disponible au secrétariat de l'ACRF ou en version électronique : <http://www.menacechimique.be/test/index.php3>

Petit dico

- **Bioaccumulation** : phénomène par lequel des êtres vivants absorbent des substances et les accumulent dans leur organisme à des concentrations supérieures à la normale.
- **Biocide** : produit destiné à éliminer des organismes végétaux parasites.
- **Multifactorielle** : se dit d'une démarche scientifique qui vise à mettre en évidence et à analyser plusieurs facteurs à l'origine d'un phénomène.
- **Mutagène** : se dit d'un agent physique ou chimique, susceptible de provoquer des mutations à un taux supérieur à la fréquence des mutations spontanées.
- **Neurotoxique** : se dit d'un produit qui est toxique pour le système nerveux (hyperactivité du système nerveux, tremblements, perte de repère, paralysie, mort).
- **Pesticide** : substance chimique utilisée pour la protection des cultures contre les maladies, les insectes ravageurs et les « mauvaises herbes ».
- **Rémanent** : se dit d'un produit dont les effets persistent dans le milieu ambiant, quel qu'il soit (organisme vivant, sol ou eau).
- **Reprotoxique** : se dit d'un produit occasionnant des anomalies congénitales ou perturbant la fertilité.
- **Systémique** : se dit d'un produit dont la molécule active se retrouve dans toutes les parties de la plante, y compris dans le pollen.
- **Traçabilité** : procédure visant à suivre automatiquement un produit tout au long de son utilisation depuis sa naissance jusqu'à sa valorisation finale.

Anne VANHESE, journaliste à l'ACRF – Plein Soleil

avec la collaboration de Françoise WARRANT, chargée d'étude ACRF

L'ACRF souhaite que

les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites ;

n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.

